



Dakar, le 08/02/2021

## PANDEMIE COVID 19 / SENEGAL COMMUNIQUE 344

Ce **Lundi 8 février 2021**, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale a reçu les résultats des examens virologiques ci-après :

Sur **2361** tests réalisés, **297** sont revenus **positifs**, soit un taux de **positivité de 12,58** %. Les cas positifs sont répartis comme suit :

- ✓ 100 cas contacts suivis par nos services ;
- ✓ Aucun cas importé enregistré dans nos différentes portes d'entrée du pays ;
- 197 cas issus de la transmission communautaire répartis comme suit : Louga (16), Mbour (14), Dakar-Plateau (10), Rufisque (10), Maristes (9), Parcelles-Assainies (9), Kaolack (8), Saint-Louis (7), Ouakam (6), Diourbel (5), HLM (5), Thiès (5), Tivaouane (5), Diamniadio (4), Dieuppeul (3), Grand-Mbao (3), Guédiawaye (3), Joal (3), Khombole (3), Liberté-6 (3), Mermoz (3), Thiadiaye (3), Grand-Dakar (2), Kolda (2), Liberté-4 (2), Maka-Coulibantang (2), Nioro (2), Ouest-Foire (2), Pikine (2), Point-E (2), Tamba (2), Thiaroye-Azur (2), Touba (2), Vélingara (2), Zac-Mbao (2), Amitié-3 (1), Arafat (1), Cambérène (1), Cité-Keur-Khadim (1), Cité-Port (1), Cité-SHS (1), Cité-Soprim (1), Cité-Taco (1), Coki (1), Dianke-Makha (1), Dioffior (1), HLM-Grand-Médine (1), HLM-Grand-Yoff (1), Kaffrine (1), Keur-Massar (1), Keur-Mbaye-Fall (1), Liberté-2 (1), Mamelles (1), Matam (1), Médina (1), Niary-Taly (1), Nord-Foire (1), Ouagou-Niayes (1), Petit-Mbao (1), Pout (1), Sakal (1), Sicap-Baobab (1), Sicap-Mbao (1), Sangalkam (1), Sébikotane (1), Sokone (1), Thilogne (1), Yeumbeul (1) et Yoff (1).
- ✓ 295 patients suivis ont été contrôlés négatifs et déclarés guéris.
- √ 58 cas graves sont pris en charge dans les services de réanimation.
- √ 7 décès ont été enregistrés ce dimanche 7 février 2021.
- ✓ L'état de santé des autres patients hospitalisés est stable.



A ce jour, 29057 cas ont ete declares positits dont 23854 gueris, 689 decedes, et donc 4513 sous traitement.

Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale exhorte les populations au respect strict des mesures de prévention individuelle et collective.

